

LES USAGERS TÉMOIGNENT...

"C'est bien de pouvoir parler à quelqu'un de confiance et qui a l'habitude."

Madame M. – 68 ans
Tutrice de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer
hébergée en EHPAD

*"C'est complexe au début.
C'est rassurant de savoir que des gens pourront
m'éclairer."*

Monsieur T. – 48 ans
Curateur de son fils

*"Je m'occupe seule de ma fille handicapée et je
me demandais comment la protéger quand je ne
serai plus là.
Le service m'a expliqué les différentes
possibilités."*

Madame H. – 55 ans

*"Curatelle, tutelle... je ne savais pas ce que ça
impliquait précisément.
Sur le site j'ai trouvé des infos claires sur les
droits et les devoirs du mandataire et de la
personne protégée."*

Monsieur P. – 25 ans
Assistant social en foyer de vie

*"J'ai trouvé les coordonnées des médecins et du
tribunal pour la demande de protection de ma
grand-mère."*

Madame S. – 37 ans

– POUR LES FAMILLES –

0 806 80 20 20 Service gratuit
+ prix appel

Lundi au vendredi ■ 9h - 12h / 14h - 16h30

ET/OU par mail :

aisne@protegerunproche.fr ■ nord@protegerunproche.fr
oise@protegerunproche.fr ■ pasdecalais@protegerunproche.fr
somme@protegerunproche.fr



– POUR TOUS –

protection-juridique.creaihdf.fr

Avec le soutien de



PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS
Hauts-de-France

TUTELLE, CURATELLE,
HABILITATION FAMILIALE ?

Deux solutions pour vous aider :



Le service d'information et de
soutien aux tuteurs familiaux



Le site d'information
du CREAI Hauts-de-France

– POUR LES FAMILLES –



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment **protéger un proche vulnérable** ? **Maintenant** ou **à l'avenir** ? Comment faire une **demande de protection** ?
- Vous êtes **tuteur ou curateur**. Quelles sont **vos obligations** ? (compte de gestion, inventaire de patrimoine, autorisations du juge)
- Quelles sont les **différences entre curatelle et tutelle** ? Quels sont les **droits des personnes protégées** ?

– POUR TOUS –



Le site d'information du CREAL Hauts-de-France

DES RÉPONSES DE PROFESSIONNELS



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi



Des **rencontres individuelles** sur rendez-vous



Des **réunions d'information collectives**

**UN SERVICE :
GRATUIT,
INDÉPENDANT,
DE PROXIMITÉ.**

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel



**PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS**
Hauts-de-France

DES RÉPONSES EN LIGNE



Des **informations thématiques**



Un **annuaire** (tribunaux, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection des majeurs,...)



Une **foire aux questions**

**DES INFOS :
OBJECTIVES,
GRATUITES,
SANS INSCRIPTION.**

protection-juridique.creaihdf.fr